VILLE
DE
LA FARLEDE
VAR
☎: 04 94 27 85 85
🖷: 04 94 27 85 70
www.ville-lafarlede.fr

# ARRETE N°2019/DGS/022

## PORTANT FERMETURE DES ECOLES DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DU DECLENCHEMENT DU NIVEAU 3 DU PLAN CANICULE

**Le Maire de LA FARLEDE - Var –**

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu la déclaration effectuée par le Ministre de l'Education Nationale lors de sa conférence de presse du 26 juin 2019,
Vu le mail de Monsieur le Préfet du Var en date du 26 juin 2019 décidant du déclenchement du niveau 3 du plan canicule dans le Département du Var,
Vu les relevés de températures constatés dans les écoles de LA FARLEDE le 27 juin 2019,
Vu l'avis de l'Inspection Académique de Toulon,
Vu le principe de précaution,

**ARRETE**

**Article 1er** : les écoles maternelles Marius Gensollen et Marie Curie, les écoles primaires Jean Aicard et Jean Monnet seront fermés le vendredi 28 juin 2019, de 7 heures à 17 heures 30.

**Article 2** : un service minimum d'accueil sera mis en place à l'accueil de loisirs situé 2 avenue du Coudon, le vendredi 28 juin 2019, de 7 heures à 18 heures 30.

**Article 3** : Madame Anne-Laure EXCOFFON Adjointe déléguée aux affaires scolaires, Monsieur le Directeur Général des services, Monsieur le chef de la Police Municipale par intérim, Madame la Directrice des services éducation enfance jeunesse, Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs des établissements cités à l'article 1er sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Var, Madame l'Inspectrice Académique ainsi qu'aux intéressés..

Fait à LA FARLEDE, le 27 juin 2019

Le Maire,

COMMUNE DE LA FARLEDE 83210 (VAR)

Docteur Raymond ABRINES

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Préfecture du Var le : 27/06/2019
de la publication le :
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens " accessible par le site www.[illegible]
Le Maire

P/

COMMUNE DE LA FARLEDE 83210 (VAR)

AR Prefecture
083-218300549-20190627-2019_DGS_022-AR
Reçu le 27/06/2019